

26 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS FRANCE CONFORT

(Eurolist)

Par courrier du 19 mars 2008, complété par un courrier du 26 mars, la société Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mars 2008, par suite d'une acquisition d'actions MAISONS FRANCE CONFORT sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS FRANCE CONFORT et détenir pour le compte desdits fonds, 378 983 actions MAISONS FRANCE CONFORT représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote.